

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026
DELIBERATION n°03-2026

* * *

Date de la convocation : 04 février 2026

OBJET :

**ASSE – Etude préliminaire sur le torrent de Saint Jeannet à Bras d’Asse
- Secteur du pont et de la confluence avec l’Asse - Programme n°149**

** Choix du prestataire*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS GEMAPI)

Nombre total de membres : 15
Nombre de présents à voix délibérative : 12
Nombre de pouvoirs : 00

Présents :

BAILLE Denis
BLANC Michel
BONDIL Claude
COLLOMP Gérard
COULLET Alain
FAURE Bernard
GOUIN Benoit
LABOURASSE Serge
LEBRE Fabien
MAZZOLI Jean
PAUL Gilles
PERRODO Philippe

Excusés :

BAYLE Roland
IAVARONE Gérard

Vu la délibération du Bureau Syndical n°08-2024 en date du 19 février 2024 approuvant le projet, le montant, du plan de financement et des demandes de subventions relatifs à l'action 2.11 du schéma directeur de gestion globale de l'Asse et visant la « continuité sédimentaire du Torrent de St-Jeannet ».

Vu la délibération du Bureau Syndical n°09-2024 en date du 19 février 2024 approuvant les propositions faites concernant le mode de passation, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Etude du torrent de Saint Jeannet à sa confluence avec l'Asse, Avant-projet de redimensionnement du pont des Orésonnis ».

Vu la délibération du Bureau Syndical n°02-2026 en date du 19 février 2026 approuvant le montant prévisionnel et le plan de financement modifiés de cette opération.

Considérant la lettre de consultation élaborée pour le marché de « Etude du torrent de Saint Jeannet à sa confluence avec l'Asse, Avant-projet de redimensionnement du pont des Orésonnis - Marché n°2025-32 ».

Considérant la consultation directe conduite auprès de trois prestataires potentiels sur la base de la lettre de consultation précitée.

Considérant la date limite de réception des offres a été fixée au 23 janvier 2026 à 12h00.

Considérant les 2 candidats ayant déposé une offre, pour au moins un des lots, en temps et en heure au siège du Syndicat.

Considérant les critères de jugement des offres inscrits à la lettre de consultation des Entreprises ; à savoir :

- Prix : 40 points
- Valeur technique de l'offre : 60 points

Considérant l'analyse des offres conduite par le Syndicat et dont les résultats sont les suivants :

	Candidat 1	Candidat 2
Montant offre (€HT)	31 400,00	27 270,00
Note prix (sur 40)	34,70	40,00
Note technique (sur 60)	48,00	54,00
Note finale (sur 100)	82,70	94,00

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'analyse des offres relative au marché suivant : « Etude du torrent de Saint Jeannet à sa confluence avec l'Asse, Avant-projet de redimensionnement du pont des Orésonnis - Marché n°2025-32 ».

DESIGNE le candidat 2 à savoir la société ARTELIA pour la réalisation des prestations relatives à ce marché.

APPROUVE la proposition financière correspondante à savoir 27 270.00 €HT soit 32 724.00 €TTC.

DIT que les dépenses afférentes à la présente délibération seront inscrites, au BP 2026, en section d'investissement (programme n°149).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Gilles PAUL

